

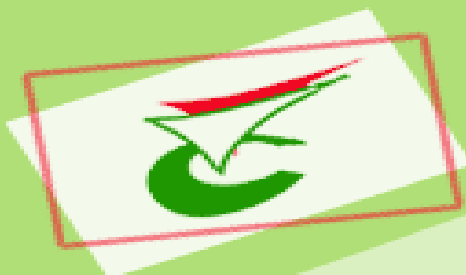
D Documents obligatoires et recommandés en prévention des risques

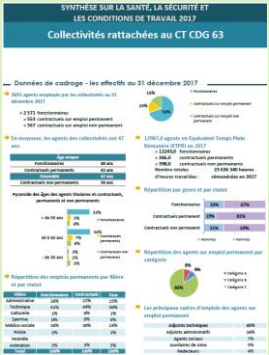


Les références réglementaires et les renvois vers les sites internet de Légifrance et du CDG 63 sont consultables en cliquant sur les [liens hypertextes en bleu](#).

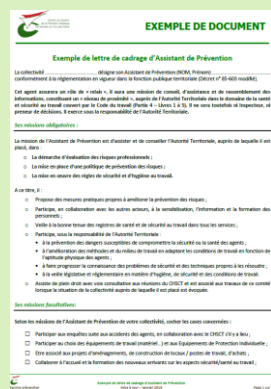
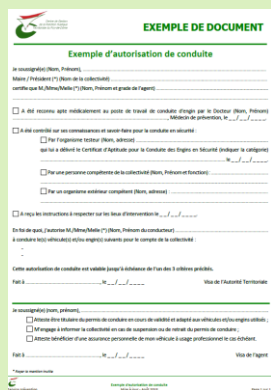
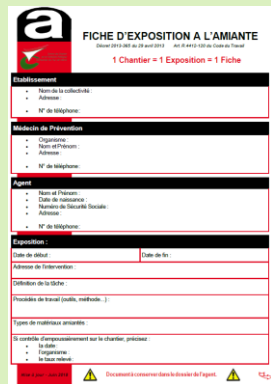
Documents et registres obligatoires (liste non exhaustive)

Document	Références réglementaires	Résumé	Observations	Document(s) complémentaire(s)
Document Unique d'évaluation des risques professionnel (DUERP)	Art. R.4121-1 à R.4121-4 du Code du travail	Document intégrant l'évaluation des risques professionnels auxquels sont exposés les agents en application de l' art. L.4121-3 du Code du travail	Accompagnement possible de la collectivité, par le service Prévention du CDG 63, pour l'élaboration de ce document sous réserve d'avoir désigné un Assistant de prévention	Conseil en hygiène et sécurité au travail Lettre d'engagement dans une démarche de prévention
Registre de Santé et Sécurité au Travail (RSST)	Art. 3-1 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié	Registre destiné à signaler toute observation et/ou suggestion relatives à l'amélioration de la santé, de la sécurité et des conditions de travail	Registre mis à disposition des agents, des assistants et/ou conseillers de prévention et de l'ACFI Présentation des observations au CHSCT en application de l' art. 48 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié	
Registre de consignation de Danger Grave et Imminent (RDGI)	Art. 5-3 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié	Registre permettant de consigner l'exercice d'un droit de retrait vis-à-vis d'une situation de danger grave et imminent	Registre spécial coté et ouvert au timbre du CHSCT Registre complété soit par un membre du CHSCT, soit par l'agent exerçant son droit de retrait, sous la responsabilité de l'autorité territoriale	Fiche pratique n°2 : DGI
Plan de prévention des Risques Psycho-Sociaux (RPS)	Circulaire du 20 mars 2014	Diagnostic des facteurs de risques psychosociaux, sur la base d'une démarche participative des agents à chaque étape du processus	Accompagnement possible de la collectivité par le service Accompagnement psychosocial du CDG 63 pour l'élaboration de ce plan	Accompagnement psychosocial CDG 63

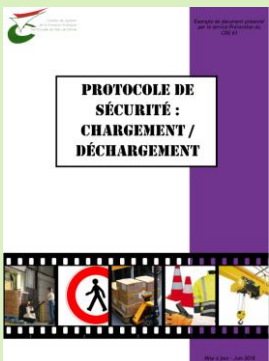




Document	Références réglementaires	Résumé	Observations	Document(s) complémentaire(s)
Registre de sécurité incendie	<i>Art. R.123-51 du Code de la construction et de l'habitation</i>	Pour chaque Etablissement Recevant du Public (ERP), registre sur lequel sont reportés les renseignements indispensables à la bonne marche du service de sécurité incendie	Nécessité de s'assurer de la consignation des interventions de chaque organisme de contrôle ou personne compétente en charge des vérifications périodiques	Fiche pratique n°19 : Vérifications périodiques
Registre de sécurité	<i>Art. R.4323-25 du Code du Travail</i> <i>Art. L.4511-5 du Code du travail</i>	Pour chaque Etablissement Receptif des Travailleurs (ERT), registre dans lequel sont consignés toutes les attestations, résultats et rapports relatifs aux vérifications et contrôles	Nécessité de s'assurer de la consignation des interventions de chaque organisme de contrôle ou personne compétente en charge des vérifications périodiques	
Rapport Annuel sur la Santé, la Sécurité et les Conditions de Travail (RASSCT)	<i>Art. 49 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié - 1^{er} alinéa</i>	Etat des lieux et évolution de l'accidentologie de la collectivité selon différents critères	Saisie des données via l' <i>application des données sociales des Centres de gestion</i> Présentation du rapport en CHSCT pour avis	Guide utilisateur : saisie des données sociales
Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail (PAPRIACT)	<i>Art. 49 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié - 2nd alinéa</i>	Liste des réalisations ou actions de prévention qui paraît nécessaire de mettre en place au cours de l'année suivante	Programme établi en se basant sur le RASSCT Présentation du programme en CHSCT pour avis	
Fiche de Données de Sécurité (FDS)	<i>Art. R.4412-38 du Code du travail</i>	Fiche détaillée pour chaque produit chimique comportant différentes informations sur ses propriétés	Fiche mise à disposition par le fournisseur (obligatoirement en français) et à transmettre au médecin de prévention	Fiche pratique n°1 : Agents chimiques dangereux
Notice de poste à l'utilisation de produits chimiques	<i>Art. R4412-39 du Code du travail</i>	Document établi pour chaque poste de travail ou situation de travail exposant les agents à des produits chimiques dangereux	Fiche comportant un rappel sur les règles d'hygiène et de sécurité applicables ainsi que les consignes relatives à l'emploi des Equipements de Protection Collective (EPC) et/ou des Equipements de Protection Individuelle (EPI)	

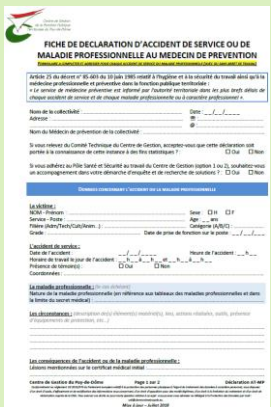
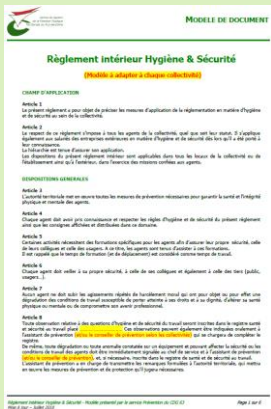


Document	Références réglementaires	Résumé	Observations	Document(s) complémentaire(s)
Fiche d'exposition à l'amiante	Art. R.4412-120 du Code du travail	Fiche établie pour chaque agent exposé à l'amiante	Nécessité d'intégrer dans la fiche : la nature du travail réalisé, les caractéristiques des matériaux, les périodes d'exposition, les dates et résultats des contrôles, la durée et l'importance de l'exposition accidentelle, les procédés de travail utilisés, les EPC et EPI...	Fiche pratique n°22 : L'amiante
Titre d'habilitation électrique	Art. R.4544-10 du Code du travail	Document délivré par l'autorité territoriale spécifiant la nature des opérations électriques pouvant être exécutées par l'agent habilité	Le modèle proposé est un extrait de la norme NFC 18-510 Toutes les rubriques du titre d'habilitation doivent être renseignées	Fiche pratique n°7 : Le risque électrique
Autorisation de conduite	Art. R.4323-56 du Code du travail	Document délivré par l'autorité territoriale précisant les équipements et engins pouvant être conduits par l'agent	Autorisation nécessitant la combinaison de 3 éléments : aptitude médicale, formation adaptée à l'engin et connaissance des lieux et des instructions de sécurité	Fiche pratique n°9 : Conduite des engins et véhicules Fiche pratique n°26 : Conduite de tracteur
Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR)	Art. 21 de l'arrêté du 15 février 2012	Document délivré par l'autorité territoriale pour les agents amenés à préparer ou exécuter des travaux à proximité de réseaux	3 profils d'intervenant doivent disposer d'une AIPR en fonction de leur rôle : concepteur, encadrant et opérateur	AIPR : mode d'emploi
Lettre de cadrage d'Assistant / Conseiller de prévention	Art. 4 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié	Lettre établie par l'autorité territoriale définissant les moyens alloués à l'Assistant / Conseiller de prévention pour l'exercice de ses fonctions	Transmission du document au CHSCT pour information Coordination possible de l'Assistant de prévention par le service Prévention du CDG 63	Fiche pratique n°13 : Assistant de prévention
Lettre de mission d'Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI)	Art. 5 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié	Lettre établie par l'autorité territoriale définissant les moyens alloués à l'ACFI pour l'exercice de sa mission	Transmission du document au CHSCT pour information	Mise à disposition d'un ACFI Formulaire de saisine
Rapport annuel de médecine préventive	Art. 26 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié	Rapport comportant le recensement des activités du médecin de prévention	Transmission du document au CHSCT pour examen	Médecine préventive CDG 63



Document	Références réglementaires	Résumé	Observations	Document(s) complémentaire(s)
Fiche de risques professionnels	Art. 14-1 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié	Fiche établie par le médecin de prévention pour consigner les risques professionnels dans la collectivité en tenant des services et des effectifs	Fiche communiquée à l'autorité territoriale et présentée en CHSCT Fiche mise à disposition de l'ACFI	Médecine préventive CDG 63
Plan de prévention	Art. R.4512-7 du Code du travail	Plan réalisé par écrit lors de certaines interventions d'entreprises extérieures (> 400 h sur 1 an et/ou travaux dangereux) au sein de la collectivité	Document rédigé par la collectivité en concertation avec l'entreprise extérieure	Fiche pratique n°15 : Interventions d'entreprises extérieures
Protocole de sécurité	Arrêté du 26 avril 1996	Protocole réalisé par écrit qui recense les risques d'interférences liés aux opérations de chargement/déchargement et précise les mesures de prévention à mettre en œuvre	Document rédigé par la collectivité en concertation avec le transporteur Ce protocole substitue au plan de prévention pour les opérations de chargement/déchargement	
Permis de feu	Arrêté du 19 mars 1993	Permis rédigé pour tous travaux par « point chaud » réalisé par une entreprise extérieure ou en régie	Document rédigé par la collectivité en concertation avec l'entreprise extérieure ou l'agent exécutant	
Fiche de sécurité au poste	Art. L.4122-1 du Code du travail	Instructions adaptées à la nature des tâches à accomplir reprenant les conditions d'utilisation des équipements de travail, des moyens de protection, des substances et préparations dangereuses	Document généralement affiché au poste de travail	
Règlement intérieur du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT)	Art. 23 du décret n°85-565 du 30 mai 1985	Règlement ayant pour objet de fixer, dans le cadre des lois et règlements en vigueur, les conditions de fonctionnement du CHSCT	Règlement approuvé par le CHSCT	Document de saisine simplifiée

Documents et registres recommandés (liste non exhaustive)



Document	Références réglementaires	Résumé	Observations	Document(s) complémentaire(s)
Règlement intérieur	<i>Art. L1321-1 du Code du travail</i>	Règlement recommandé dans lequel l'autorité territoriale fixe, entre aux, les mesures d'application de la réglementation en matière de santé et sécurité dans la collectivité	Transmission du règlement au CHSCT pour avis	
Attestation sur l'honneur de validité du permis de conduire	<i>Art. L223-7 du Code de la route</i>	Attestation recommandée dans laquelle l'agent s'engage à signaler toute suspension ou annulation de son permis de conduire	L'autorité territoriale n'a pas le droit de demander des informations sur le nombre de points détenus sur le permis de conduire de l'agent	Fiche pratique n°9 : Conduite des engins et véhicules Fiche pratique n°25 : FIMO-FCO
Procédure de déclaration d'accident de service ou de maladie professionnelle	<i>Art. 25 du décret n°85-565 du 30 mai 1985 modifié</i>	Procédure permettant de déclarer au médecin de prévention la survenue d'un accident ou d'une maladie professionnelle ou à caractère professionnel	Procédure pouvant prendre la forme d'une fiche de déclaration ou d'un registre des accidents	Registre des accidents de travail
Compte-rendu d'analyse d'accident	<i>Art. 41 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié</i>	Compte-rendu permettant d'analyser avec méthode les causes qui ont conduit l'apparition de l'accident ou de la maladie à caractère professionnel	La délégation du CHSCT, prévue à cet effet, peut être assistée du médecin de prévention et de l'ACFI	Accident de service : qui fait quoi ?
Procédure d'accueil sécurité du nouvel arrivant	<i>Art. 6 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié</i> <i>Art. L.4141-2 du Code du travail</i>	Procédure permettant d'attester que la formation en matière d'hygiène et de sécurité a bien été dispensée à l'intéressé	Cette formation est dispensée à plusieurs occasions : entrée en fonction de l'agent, à la suite d'un changement de fonctions, en cas d'accident ou de maladie professionnelle à caractère grave et/ou répétée, à la demande du médecin de prévention...	Guide de prévention des risques professionnels
Permis de pénétrer dans un espace confiné	<i>Recommandation R447</i>	Permis visant à prévenir les risques liés aux interventions en espace confiné en s'assurant que les intervenants sont autorisés et que des mesures de sécurité ont été prises	L'accès dans un espace confiné présente entre autres des risques d'asphyxie et/ou d'intoxication car ces derniers ne sont pas conçus pour accueillir en permanence du personnel et sont, le plus souvent, mal ventilés	Fiche pratique n°16 : Travail en eaux usées